

POUR GARDER LE PATRIMOINE

P R G ARDA LOU PATRIM NI DE
LA ROCHE SAINT-SECRET/BECOUNO

La Roche Saint Secret et son histoire

Le village est situé dans une très jolie région. Il est connu sous les noms de « Roche Saint Secret », et de « Péage ». Pourquoi ces deux noms ? Depuis quand existent-ils ?

La plus grande partie du village actuel se situe, en fait, dans « le Péage ». C'était à l'époque, un ensemble d'habitations (souvent auberges) regroupées autour du paiement d'un droit de passage. En effet, il fallait payer pour passer d'une région à l'autre...



La Roche Saint Secret se situait anciennement, autour du château de la Roche. Charles-Jacques de Leberon, Evêque de Valence et de Die, parle, en 1644, de « trente familles catholiques et une ou deux maisons de la R.P. » (religion protestante) Mais, le village est plus ancien que cela. On sait, selon « l'histoire de

l'arrondissement de Montélimar » de A. Lacroix, archiviste départemental qu'en 1277, un certain Derdon rend hommage au seigneur, un baron de Montauban, mais la seigneurie passe peu de temps après aux Poitiers, autres famille de seigneurs.



Le 14 janvier 1381, Jacques, bâtard de Poitiers, en hérite grâce à Louis de Poitiers, comte de Valentinois, son cousin.

En 1428, le lieutenant du gouverneur de la province inféode (met sous la dépendance de) La Roche avec sa forteresse, sa juridiction, son péage et ses revenus aux « Boulogne », (autre grande famille) sous la redevance annuelle de 5 florins.

En 1450, Yves de Scepeaux, chancelier du Dauphin fils de Charles VII, en est investi et le transmet en 1452 à Ferdinand Diez, maître des requêtes du même prince.

A la mort de Charles VIII en 1498, la Roche est réunie au domaine (la France d'alors) malgré les réclamations de Diez et du sieur de Boulogne. Justice leur est rendue puisque une vente consentie le 20 décembre 1524 est faite par Louis Diez, seigneur du Pègue, à Benoît Faure, gendre de noble Pierre de Boulogne, au prix de 735 écus d'or. Ce dernier, en 1540, déclare posséder La Roche ainsi

qu'un péage, un droit de pulvérisage (droit payé par les bergers à cause des dommages causés aux champs voisins de la route par leurs troupeaux et la poussière qu'ils soulevaient) valant 9 livres de revenus, un moulin banal...et diverses propriétés foncières.

Les Faure -Boulogne gardent la Roche jusqu'au milieu du XVII e. s. Marie, leur héritière la porte aux « Mantin » par son alliance avec Etienne, baron d'Allier et de Montbrun.

Vient ensuite Barthélémy Boisset d'Arpavon, marquis de Crochans, en 1770, dépossédé en 1793 par le juge de paix de Taulignan, mais le 25 thermidor an III (thermidor : onzième mois de l'année républicaine soit du 20 juillet au 18 août) (25 juillet 1794), les administrateurs du département le réintègrent dans ses droits. Alors qu'il allait reprendre ses biens, il apprend leurs ventes par le district de Montélimar !

En 1789, La Roche compte 25 habitants, 633 sétérées de territoire dont 125 nobles.

La perte des archives de la commune (qui ont brûlé) ne permet pas de plus longs détails »



Que dire du Péage ? On paie donc pour passer d'une région à une autre sauf pour le transport du blé, du vin et du fromage (franchise accordée en 1361). Ainsi, toujours selon A. Lacroix, un péage est établi sur la route de Nyons et de Valréas à Dieulefit. Les Poitiers le transmettent aux Dauphins et le 9 juillet 1428, les commissaires du roi Charles VII, l'inféodent avec la seigneurie de la Roche Saint Secret à Giraud de Boulogne, sous une redevance annuelle de 5 florins. Des abus de perception sont commis par les agents de Gaspard de Boulogne. Aussi, l'avocat fiscal et le procureur du Dauphin leur fixèrent un tarif tout en réservant le droit de punir leurs exactions, ce qui fût fait en 1554.

C'est une époque où on voyage peu, ce péage rapporte, en 1645 et 1673, seulement de 15 à 18 livres. Il est donc supprimé par arrêtés du conseil d'Etat des 23 avril 1747 et du 31 mai 1749, au préjudice du sieur Mantin, marquis de Crochans, qui entretenait les chaussées du grand chemin. »

Ce lieu historique, carrefour de tant de communications mérite notre respect pour son environnement et le maintien de ses richesses locales

Michel et Liliane Gleyze
« Association pour Garder le patrimoine »